

L'écho du Cedapa

L'information technique pour gagner en autonomie

Crise énergétique : Quelles alternatives pour les éleveurs sinon la sobriété ?

Il est impossible d'être passé à côté de la flambée du coût des énergies. C'est tout particulièrement visible sur l'électricité et les carburants. Face à ce constat alarmant qui s'inscrit dans la durée et qui n'a pas de raison de changer, nous sommes dans l'obligation de nous questionner individuellement et collectivement sur les pistes à creuser pour nos fermes. Le dernier observatoire technico économique des systèmes bovins du réseau Civam avance une dégradation du résultat de plus de 25 000 € pour les fermes du réseau à cause de l'augmentation du coût des énergies. Nos systèmes économes et pâturant sont moins impactés, mais n'y échappent pas pour autant.*

Il est légitime de se poser la question de s'autonomiser aussi sur le volet énergétique dans nos fermes. Les pistes doivent être réfléchies, mais il peut être plus difficile d'être autonome en énergie qu'en fourrages...

Nous devons collectivement travailler et échanger sur toutes les initiatives de sobriété énergétique mises en place. Le renchérissement des différents matériels et bâtiments doit nous pousser à se poser la question de ce qui est vraiment essentiel ! On le voit déjà dans le cadre des nouvelles installations pour lesquelles les moindres travaux ou le rachat de matériel font monter les annuités au risque de mettre en péril la viabilité des projets. Il en va très certainement sur le long terme de la survie et de la transmissibilité de nos fermes, sauf à faire le choix de la fuite en avant.

* Retrouvez l'étude sur www.civam.org

Franck Le Breton, Administrateur au CEDAPA

Dossier : Quelle MAEC pour les élevages breton ?



Une année de pâturage en centre Bretagne



Cette année, l'Echo vous propose de suivre Sébastien Jégou, éleveur laitier à St-Martin-des-Prés. Dans ce numéro, Sébastien nous explique son début de gestion du pâturage et son changement de pratique d'élevage de ses génisses.

Un début de saison favorable au pâturage

Une belle saison de pâturage commence par un bon déprimage ras (3 cm herbomètre) de l'ensemble des prairies accessibles. S'il est bien réalisé, ce premier tour de pâturage va permettre :

- De créer un décalage de pousse entre les paddocks, et éviter d'être débordé par l'herbe en mai.

- D'améliorer les rendements et la qualité de l'herbe pour les passages suivants. En pâturant ras, on favorise le tallage des graminées et la mise à la lumière du trèfle permet un bon développement des légumineuses.

- D'assurer une transition alimentaire progressive.

En pratique Sébastien démarre le premier tour de pâturage dès que le sol est portant et que la météo s'y prête : « *Mon objectif est de sortir dans les bonnes conditions, de ne pas abîmer les parcelles et de gagner du temps de travail en bâtiment. Je commence par les prairies les plus proches du bâtiment et par les plus portantes. Cette année le déprimage des 24 ha accessibles aux vaches a commencé le 2 février.* » Les vaches pâturent environ 7h entre les deux traites. Le pâturage, géré au fil avant, remplace progressivement l'enrubannage dans la ration et complète les 10 kgMS de maïs ensilage et les 0.5 kg de correcteur.

Sébastien entretient ses prairies par un épandage de fumier vieilli, 1 an sur 2, à hauteur de 15T/ha. « *Il sera épandu la semaine du 20 février, sur les prairies déprimées. J'essaie de faire en sorte que tout ne soit pas épandu en même temps pour pouvoir remettre les VL dessus après 40 jours environ.* »

Un parcellaire propice au pâturage



sur laquelle j'ai aménagé des caillebotis de 50 cm x 2 m sur 100 mètres de long pour stabiliser le sol et éviter les problèmes de pattes. »

Le parcellaire groupé et les chemins communaux facilitent le pâturage : « *Je n'ai pas eu à aménager de chemins, les paddocks sont plutôt bien desservis, il y a juste un chemin qui traverse une parcelle humide*

Tous les paddocks ont un bac alimenté par l'eau du puit. Sébastien a fait le choix d'un réseau de Plymouth de 20 mm de diamètre et 5 bar de pression mais le débit est un peu juste pour une parcelle en hauteur. Pour le courant, seuls 300 mètres restent toujours alimentés en électricité en plus des paddocks pâturés. Le reste est déconnecté afin d'éviter tout risque de fuite de courant.

L'élevage des génisses en évolution

Cela fait un an que Sébastien a changé ses pratiques d'élevage des génisses en passant en ration sèche. « *Avant je donnais du maïs ensilage lorsque le silo était ouvert ou du foin avec du mélange fermier lorsque le silo était fermé. Avec cette ration j'atteignais seulement 50% de réussite à la première IA et les génisses ne vêlaient qu'à 30-31 mois.* »

Désormais les génisses ont dès la première semaine du mash que Sébastien achète, à base de pulpe de betterave, luzerne, soja, maïs grain brut et blé, avec de la paille. Elles sont sevrées à 3 mois et la ration reste sur une base de mash et de paille à volonté jusqu'à 6 mois. Ensuite les génisses passent en 100% pâturage. En hiver, la ration est à base de foin et de mélange fermier. « *Cette ration permet d'avoir une régularité dans l'alimentation jusqu'au bon développement du rumen et d'avoir moins de stress lié aux transitions alimentaires. Elle permet également de simplifier l'alimentation des génisses et d'avoir une meilleure croissance et une meilleure repro. Ce changement en ration sèche a un coût mais cela m'a permis d'avoir cette année 100% de réussite à la 1ère IA sur 5 génisses de 19 mois. Pour moi c'est très satisfaisant. Je fais bien attention à ne pas élever plus de 12 génisses de renouvellement, le reste des VL est inséminé en viande.* »

La ferme en 2023

Contexte pédoclimatique : secteur tardif, pluviométrie de 1000 mm/an.

1,5 UTH, 54 VL race Normande, chargement: 1,44 UGB/ha

83 ha de SAU : 43 ha d'herbe, 25 ha de céréales (triticale et blé), 14 ha de maïs ensilage.

50 ares accessibles en herbe / VL

5 700 L produit/VL, 307 000 L vendus

Actuellement 40 VL en lactation TB : 50, TP : 36- 20L/VL

Coût alimentaire : 64 €/ 1 000L (dont 28 € de coût fourrager et 36 € de coûts concentrés)

Formation gestion de l'herbe et conduite du pâturage

Jeudi 30 mars à Plaintel. Qu'est ce qu'un système herbager, comment aménager son parcellaire, choisir les espèces prairiales, comprendre la pousse de l'herbe, les clés de la gestion du pâturage... Un beau programme pour partir du bon pied !

Inscriptions auprès de Maxime: 02 96 74 75 50

Du nouveau dans l'équipe du CEDAPA

Simon Brossillon



«Originaire de Touraine, je viens de finir des études d'ingénieur agronome à l'ESA d'Angers. J'ai fait mon dernier stage à l'Institut de l'Élevage à Clermont-Ferrand, sur des fermes allaitantes herbagères AB du Massif Central (analyse de résultats techniques, économiques et environnementaux). J'arrive en ce début d'année au CEDAPA, en tant qu'animateur sur la Baie de St-Brieuc (BSB2).»

Contact : simon.cedapa@orange.fr ; 07 64 44 45 09

Inès Joffet



«Je viens d'Île-de-France. Fraîchement arrivée en Bretagne, j'ai le souhait d'accompagner les éleveurs et les éleveuses dans la gestion de leur ferme par des actions concrètes sur le terrain. De formation ingénieur agronome, je suis passée par le secteur de la fertilisation avant d'arriver au CEDAPA. J'accompagnerai donc les éleveurs du secteur de Dinan et les éleveurs en vèlages groupés de printemps. Je travaillerai aussi sur la thématique de l'installation-transmission avec le Collectif Paysans 22.»

Contact: ines.cedapa@orange.fr ; 07 64 44 45 21

Marguerite Cogné



«Je viens de Rennes et je suis arrivée au CEDAPA en Janvier. Après 3 ans passés en Asie du Sud-Est (au Timor Oriental) je reviens poser mes valises à l'Ouest. Mon travail était de réaliser des diagnostics technicoéconomiques et écologiques auprès des paysan.e.s sur les thèmes de l'agro-écologie et de l'agroforesterie, pour le compte du CCFD-Terre Solidaire et du CIRAD. En ce début d'année je viens renforcer l'équipe sur la communication et l'organisation des réunions collectives. Au printemps j'assurerai le remplacement d'Hélène lors de son congé maternité afin de continuer ses accompagnements individuels et collectifs au sein des groupes Sud-Ouest et Mené, ainsi que d'autres événements ouverts sur le territoire de Loudéac.»

Contact: marguerite.cedapa@orange.fr ; 07 64 44 44 94

Annonces

RECHERCHE FERME

Deux amis recherchent une ferme en vaches laitières à reprendre dans un rayon de 30 kms-30 minutes autour de St Malo. Idéalement, un parcellaire groupé de 60-100 ha accessible à un bâtiment pouvant accueillir 50-80 VL. Installation pour 2024-2025. N'hésitez pas à nous contacter pour prévoir une rencontre ! Claire 06 78 46 77 20 et Jérôme 06 74 22 90 02

RECHERCHE EMPLOI

Je suis à la recherche d'un emploi à temps partiel sur un élevage de vaches laitières dans un rayon de 10-20 kms autour de Plélan le Petit (22). J'ai déjà une expérience de salariat agricole et souhaite murir mon projet d'installation en système pâturant. Claire 06 78 46 77 20

RECHERCHE VL

Recherche 5-6 vaches fraîches vèlées ou déjà en lactation pour notre reprise le 01/04/23. Dans l'idéal déjà en bio, adaptées au pâturage puisqu'on s'installe en tout herbe. Contact : Anne Poyet 0675373428

CHERCHE SALARIE(E)

La petite entreprise «Du foin dans les sabots» à Guerlesquin 29, produit et commercialise des produits laitiers frais biologiques en vente directe. Entreprise engagée pour le développement de l'agriculture biologique, d'une alimentation de qualité et des circuits courts.

Nous proposons un CDI polyvalent sur l'ensemble des tâches : production, gestion, contrôle qualité, entretien, prépa commandes et vente au magasin. Formation en interne possible. Poste physique, 35h du lundi au samedi.

Si vous êtes intéressé, envoyez votre CV et lettre de motivation à contact@dfdl.fr

SARL Du foin dans les sabots – Zone du Roudour 29650 Guerlesquin 02 98 67 55 01

MAEC Herbivore et MAEC Eau, deux mesures systèmes potentielles pour les élevages bretons

Nouvelle PAC, nouvelles mesures. Trois grandes catégories de MAEC existent. Les MAEC systèmes : EAU et Herbivore et les MAEC localisées : Biodiversité. Ce dossier vous présente les deux MAEC Herbivore et Eau auxquelles vous pourriez être éligibles.

Des obligations communes

Pour les deux mesures systèmes présentées dans ce dossier, un socle est commun. L'engagement doit être fait sur au moins 90% de la SAU ou des terres arables mais le respect du cahier des charges est valable pour la totalité de la ferme. Un diagnostic agro-écologique doit être réalisé avant le 15 septembre 2023. Si la marche est importante pour atteindre l'assolement et le niveau d'IFT, l'idéal est de faire le diagnostic avant l'engagement pour vérifier la faisabilité sur votre ferme. Enfin vous devez participer à une formation au cours des deux premières années d'engagement. La mesure Eau oblige également à participer à des réunions d'échanges sur les pratiques chaque année.



La MAEC Herbivore

La mesure herbivore remplace l'ancienne mesure SPE. Elle se décline elle aussi en trois niveaux, de 1 à 3 respectivement de la moins exigeante à la plus exigeante.

La mesure herbivore HBV1 n'est ouverte que sur les baies algues vertes. Les deux autres niveaux sont ouverts sur l'ensemble de la Bretagne.

L'objectif de cette mesure est d'atteindre une surface en herbe et en maïs en année 3 (Cf. tableau ci-contre) ainsi qu'un niveau d'IFT en année 5 défini par le cahier des charges de la mesure.

A cela s'ajoutent quelques exigences supplémentaires quant à l'utilisation des produits phytosanitaires et de la fertilisation azotée organique et minérale.

Pour pouvoir engager cette mesure, vous devez au 15 mai 2023 avoir un chargement non nul et inférieur à 1.8 UGB/ha et au moins 5% de Prairies Permanentes dans la SAU (sauf niveau 1).

La MAEC Eau

Cette mesure propose deux possibilités pour les élevages bretons. La MAEC Eau Fertilisation – pesticides et la MAEC Eau Algues Vertes (ouverte seulement sur les baies algues vertes et se décline en 3 niveaux). Toutes les deux ont des critères communs comme le montre le tableau ci-après.

Il n'y a pas de critère d'entrée pour cette mesure. Elle est éligible seulement sur les terres arables (cultures de moins de 5 ans) dont les prairies temporaires ou les cultures de légumes de pleins champs. C'est-à-dire que le montant de l'aide sera versé seulement sur la surface en terre arable.

Un point de vigilance est à prendre en compte si vous envisagez de contractualiser cette mesure. En effet, des frais sont à prévoir, notamment pour la réalisation des bilans phyto (3 années sur 5), des reliquats et des analyses. La chambre d'agriculture a estimé ce coup à environ 18 à 23.5€/ha.

Mesure Herbivore (HBV)		HBV niveau 3	HBV niveau 2	HBV niveau 1
Ouverture		Bretagne	Bretagne	BV algues vertes
Plafond (transparence GAEC, max 4 associés) Montant de l'aide		12 000€ 233€/ha	10 000€ 177€/ha	8 000€ 121€/ha
Chargement		Non nul et < à 1.8 UGB/ha		
Assolement	% maïs dans la SFP totale	10%	18%	23%
A partir de la 3ème année	% herbe dans la SAU totale	75%	70%	60%
Part mini de PP dans la SAU		5%		
Niveau d'achat de concentrés		Maximum : 800kg /UGB bovine 1 000kg /UGB ovine 1 600kg /UGB caprine		
Réduction des phytos	IFT herbicide	• Respecter l'IFT herbicide de référence définit par votre territoire dès la 2ème année		
	IFT Hors Herbicide	• Respecter l'IFT hors herbicide de référence définit par votre territoire dès la 2ème année • Réaliser un bilan IFT annuel dont 3 accompagnés Transmettre ses IFT à l'administration avant le 31 octobre de chaque année. (En bio, uniquement si utilisation de produit de biocontrôle).		
Gestion des prairies	0 phyto	Sur au moins 90% des Prairies Permanentes		
		Sur au moins 90% des Prairies Temporaires		
Gestion de la fertilisation	Respect de l'équilibre de la ferti azotée	Sur au moins 90% des parcelles (Cf Plan de fumur prévisionnel)		
	Limitation de la ferti azotée minérale	50 kg /ha/an Sur au moins 90% des prairies		



> Dossier

Mesures EAU	Fertilisation - pesticides	Algues Vertes		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Plafond (transparence GAEC, max 4 associés)	8 000 €	8 000 €	10 000 €	12 000 €
Montant Grandes cultures	212 €/ha	152 €/ha	248 €/ha	343 €/ha
Légumes plein champs	322 €/ha	262 €/ha	258 €/ha	450 €/ha
Rotation	Interdiction de retour d’une même culture 2 années de suite - sauf pour les légumineuses pluriannuelles ou les prairies temporaires - Sur au moins 90 % des terres arables			
Bas niveau d’in-trant / légumi-neuses	Avoir 10 % des terres arables en cultures BNI : sarrazin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, PT, mélange leg-cé-réales			
Couverture	Couverture du sol minimum de 10 mois sur 12 en interculture longue ou de 11 mois sur 12 en interculture courte sur 90 % des terres arables			
Maintien des PP	Non retournement de 90 % des PP détenues l’année de l’engagement (sur toute la durée, seul renouvellement superficiel possible).			
IAE	- Au minimum 1 % de couverts favorables aux pollinisateurs à partir de la 2ème année - Au minimum x % de haies à partir de la 4ème année - Absence d’intrant (phytos et engrais) sur les IAE et jachères + absence d’inter-vention sur les haies entre le 16/03 et le 15/08			
Réduction des phytos	Bilan IFT annuel dont 3 accompagnés à transmettre avant 31/10 à la DDTM			
IFT Herbicides	20è percentile sur parcelles engagées		20è percentile sur parcelles engagées	0 herbicides sur parcelles engagées
IFT Hors Herbi-cides	10è percentile sur parcelles engagées			
Bilan azoté	Bilan azoté prévisionnel chaque année			
Pression en azote minérale	80 % de la pres-sion de référence en 4ème année	70 % de la pression de référence en 5ème année		
SAMO/SPE		Respect du ratio minimum chaque année (fonction du ratio quantité d’azote organique maîtrisable de l’exploitation/ SPE)		
Reliquats	- REH par tranche de 20 ha de SCOP ou cultures légumières chaque année - RSH par tranche de 20 ha de SCOP ou cultures légumières chaque année - Bilan annuel avec un technicien ou l’animateur du PAEC à partir de la 2ème année - Respect en moyenne de la cible de REH de votre territoire à partir de la 2ème année			
Analyses		2 analyses par an de sol de l’azote potentiellement minérali-sable 1 analyse par an par type d’effluent		

Des cahiers des charges en cours de précisions

A ce jour, des précisions sur certains critères sont à apporter par la DRAAF d'ici le 15 mai. N'hésitez pas à contacter la personne référente du PAEC de votre secteur pour avoir le détail et les éléments manquants des différentes mesures de votre territoire.

Les cumuls possibles avec la MAEC Herbivore

Les MAEC HBV sont cumulables avec la MAEC entretien des ligneux et protection des espèces.

Rappelons que pour les mesures systèmes Herbivore vous pouvez faire le choix d'engager la totalité ou au moins 90% de la surface de votre ferme. Sur les 10% restants, vous pouvez ainsi contracter une autre mesure EAU-arboriculture ou une Bio-diversité-maintien de l'ouverture.

Zoom mesure Eau-arboriculture

- Obligation d'enregistrement des pratiques,
- Interdiction d'utilisation d'herbicide à partir de la 3ème année sur 90% des surfaces arboricoles
- Interdiction de paillage plastique sur 90% des surfaces arboricoles,
- Respecter la fréquence et les moyens de lutte biologique mini à réaliser par an défini dans le cahier des charges.

Vérifiez également que vous n'avez pas déjà une MAEC en cours, car vous ne pouvez pas souscrire à deux programmations différentes.

Zoom mesure aide à l'AB

La mesure Maintien à l'Agriculture Bio (MAB) n'existera plus à partir de 2024. En revanche la mesure Conversion à l'AB (CAB) est toujours d'actualité mais ne peut pas être cumulée avec une autre mesure système.



Pour faciliter votre recherche d'informations sur les différentes mesures ouvertes sur votre territoire, voici un tableau de quelques PAEC dans lesquelles nous réalisons des diagnostics.

PAEC	Structure porteuse	Contact	Animateur.trice CEDAPA
Oust Lié	LCBC	Jordane Le Corff	Hélène
Kreizh Breizh			
Baie de Saint Brieuc	Syndicat Mixte de la BSB	Franck Jubert	Simon et Anaïs
Lieu de Grève	LTC	Maud Hazard	Léa et Maxime
Léguer			
Trégor			
Argoat			
Baie de Morlaix	Morlaix Communauté	Soline Barentin	Cindy et Maxime

Cindy Schrader, animatrice Cedapa

L'Œnanthe safranée, aussi mortelle que belle

Cette petite plante à ombelle se trouve dans les zones humides. Contrairement à sa cousine la Grande Ciguë qui est très peu consommée du fait de son odeur désagréable, la partie verte de l'Œnanthe safranée est comestible et appétente. Ce sont ses racines qui sont très toxiques et même mortelles. Voici une présentation détaillée pour vous aider à l'identifier et ainsi prendre en compte sa présence dans la gestion des prairies concernées.

Présentation

L'Œnanthe safranée (*Oenanthe crocata*) est une plante herbacée vivace de la famille des Ombellifères ou Apiacées, comme le céleri et la carotte sauvage ou la cigüe avec lesquelles elle peut être confondue. Elle pousse dans les milieux humides, sur sols naturellement riches : bords de cours d'eau, fonds de vallée, prairies à végétation hautes, en zone alluviale ou sur les bords de littoral. Des pratiques de fertilisations intensives peuvent également favoriser son implantation.

Les tiges robustes sont creuses et sillonnées, de couleur vert tendre, dressées et organisées en plusieurs tiges secondaires. Elle peut atteindre 2m de haut.



Fleur



Fruit



Feuilles basale

Les feuilles sont très grandes et sentent le persil. Elles sont appétentes mais moins toxiques que les racines.

La floraison a lieu de juin à juillet. Les petites fleurs blanches

sont organisées en ombelles et laissent place ensuite aux fruits.

L'Œnanthe possède de grandes racines renflées souterraines qui laissent exsuder un liquide jaune à la coupe, d'où le nom de safranée. Ce sont elles qui sont généralement à l'origine des intoxications

chez les animaux.



Tige

Déceler les symptômes

Ce sont les bovins qui sont le plus souvent concernés: les animaux ingèrent les racines lorsque celles-ci sont remontées à la surface, en particulier lors du ressuyage des zones humides, des travaux de drainage des champs ou de curage des fossés.

L'œnanthe safranée renferme un composé qui exerce rapidement son action toxique. La dose létale est comprise entre 10 et 20 milligrammes contenus dans 20 grammes de racine.

Les symptômes connus sont: diarrhée noirâtre, coliques, incoordination des mouvements, troubles de la démarche, chute sur le sol, et convulsions parfois violentes. On peut aussi noter de la cécité et de la fièvre.

Eviter les risques

Vous l'aurez compris, pour éviter les risques, il faut à minima surveiller que les racines ne fassent pas surface, ne pas faire trop raser lorsque la plante est bien présente, voire l'arracher. Attention toutefois aux bords des ruisseaux et aux fossés où les animaux peuvent s'abreuver, le sol est peu stable, les rhizomes peuvent facilement ressortir et être mis à nu puis consommés.

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, BP 332, 22193 Plérin cedex
02.96.74.75.50 ou cedapa@orange.fr. Directeur de la publication : Fabrice Charles
Comité de rédaction : Amaury Lechien, Olivier Josset, Pierre Queniat, Charles Leconte, Guillaume Menguy, Yannis Collet
Animation, coordination et mise en forme : Cindy Schrader
Abonnements, expéditions : Céline Boulay
Impression : Roudenn Grafik, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cedex.
N° de commission paritaire : 04121 G 88535 - ISSN : 2649-8049

Je m'abonne à l'écho

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Commune :
Profession :

Bulletin d'abonnement à retourner avec le règlement à l'ordre du Cedapa à l'adresse :

L'écho du Cedapa - BP 332 - 22193 PLERIN cedex

Je m'abonne pour :

1 an 2 ans
6 numéros 12 numéros

Non adhérents

25 €

50 €

Adhésion Cedapa (abonnement
compris dans l'adhésion)

150 €

☐ J'ai besoin d'une facture



Côtes d'Armor
le Département

